

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

1er février 2021

L'an deux mil vingt et un, le premier février, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à l'Odysée au Bois Cesbron après convocation légale en date du vingt-six janvier deux mille vingt-et-un, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, M. Stéphane KERMARREC, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, Mme Linda PAYET, Mme Léa BESSIN, M. Ronan GILLES, Mme Stéphanie BELLANGER, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, M. Bernard PAUGAM, Mme Sandrine BRUN, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Francis WETTA, M. Gilles BERRÉE, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. Dominique FOLLUT, Mme Florence CORMERAIS

Absentes ayant donné pouvoir :

Mme Catherine LE TRIONNAIRE donne procuration à Mme Armelle CHABIRAND
Mme Cyriane FOUQUET-HENRI donne procuration à M. Jean-Jacques DERRIEN

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil :
Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

04. Election des représentants de la commune aux conseils d'école

Monsieur GUILLON rapporte :

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 14 décembre, a, par délibération :

- ELU, après vote effectué dans les conditions légales et réglementaires :
 - M. Yann GUILLON pour l'école primaire du Bois Raguenet et le groupe scolaire de la Ferrière
 - Mme Linda PAYET pour le groupe scolaire de la Salentine

- Mme Sandrine BRUN pour le groupe scolaire de Pont Marchand et le groupe scolaire du Bois Saint-Louis
- M. Ronan GILLES pour le groupes scolaire d'Emile Gibier et le groupe scolaire du Vieux Chêne

Madame Sandrine BRUN, affectée sur deux groupes scolaires, souhaite être affectée uniquement sur le groupe scolaire de Pont Marchand.

Madame Linda PAYET, affectée sur le groupe scolaire de la Salentine, propose de la remplacer sur le groupe scolaire du Bois Saint-Louis.

DECISION

Sur proposition de la commission enfance jeunesse et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

– **ELIT :**

- M. Yann GUILLON pour l'école primaire du Bois Raguenet et le groupe scolaire de la Ferrière
- Mme Linda PAYET pour le groupe scolaire de la Salentine et le groupe scolaire du Bois Saint-Louis
- Mme Sandrine BRUN pour le groupe scolaire de Pont Marchand
- M. Ronan GILLES pour le groupes scolaire d'Emile Gibier et le groupe scolaire du Vieux Chêne

Rendu exécutoire

Par télétransmission en

Préfecture le : 03 FEV. 2021

Et par publication le :

03 FEV. 2021

Extrait certifié conforme

Orvault, le 2 février 2021

Pour le Maire

Le Directeur général



Jean-François MAISONNEUVE